

**EXAMEN EN VUE DE CONSTITUER UNE RESERVE DE RECRUTEMENT AU GRADE D'ATTACHÉ PRINCIPAL- SOCIAL
(NIVEAU A4)**

Conditions de participation :

Article 1er.-

Nul ne peut être nommé à un emploi du cadre du personnel, s'il ne réunit les conditions générales d'admissibilité.

Article 2.-

Les conditions générales d'admissibilité sont les suivantes :

- a) *satisfaire aux conditions de nationalité prévues par la loi organique des CPAS ;*
- b) *être de conduite et de civisme irréprochables;*
- c) *jouer des droits civils et politiques;*
- d) *être en règle à l'égard des lois sur la milice;*
- e) *être âgé de 18 ans au moins;*
- f) *être porteur d'un des titres d'études prévus à l'article 3 , en rapport avec le grade à conférer et le cas échéant, de l'attestation d'équivalence en Belgique;*
- g) *avoir l'aptitude physique nécessaire à l'exercice de ses fonctions;*
- h) *satisfaire aux conditions relatives à la connaissance des langues, conformément aux lois coordonnées sur l'emploi des langues en matière administrative.*
- i) *ne pas avoir été licencié précédemment par le CPAS d'Uccle, hormis en cas de suppression d'emploi ;*
- j) *ne pas avoir été démis de ses fonctions au CPAS d'Uccle, suite à une procédure disciplinaire.*

Les conditions e), f) et h) doivent être remplies à la date de clôture des inscriptions à l'examen.

Article 3.-

Les diplômes ou certificats d'études pris en considération pour l'admission aux emplois sont :

Pour le niveau A : un diplôme de master, un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement universitaire ou de l'enseignement supérieur assimilé ;

Pour le niveau B : un diplôme de bachelor, un diplôme du premier cycle de l'enseignement universitaire ou de l'enseignement supérieur assimilé ;

Pour le niveau C : un certificat de l'enseignement secondaire supérieur ou d'enseignement assimilé ;

Pour le niveau D : un certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré ou assimilé;

Pour le niveau E : pas d'exigence de diplôme.

Article 4.-

Les exigences de diplôme ou de certificat d'études pour les emplois spécifiques, sont complétées par les conditions particulières d'admission et de promotion à ces emplois.

❖ **Conditions particulières d'admission:**

➤ **Examen de recrutement de niveau A4 – Attaché principal - social**

Le candidat à l'emploi d'attaché principal – social (A4) doit être porteur d'un diplôme de bachelier assistant social complété d'un master ou d'une licence dans le domaine des sciences humaines et/ou sociales. Il doit en outre faire preuve d'une expérience utile d'au moins 3 ans dans une fonction d'encadrement.

Le candidat doit subir avec succès les épreuves d'admission prescrites (cf. article 128).

Modalités d'inscription:

Les demandes d'inscription à l'examen, à établir sur le formulaire disponible en annexe 1, doivent parvenir à M. le Secrétaire général **le 6 novembre 2021** au plus tard, la date d'enregistrement au service courrier faisant foi.

Elles doivent être accompagnées d'une copie du/des diplôme.s ou du/des certificat.s d'études requis, ainsi que des attestations de réussite du SELOR.

Pour tout renseignement, s'adresser au service GRH, 860, chaussée d'Alsemberg à 1180- Bruxelles:
Mme Wybauw 02/370.75.83 (sarah.wybauw@cpasucclle.be)
ou Mme Chrispeels 02/370.76.26 (sabrina.chrispeels@cpasucclle.be).

Programme d'examen:

Article 128 Le programme de l'examen de recrutement au grade d'attaché principal – social ou réinsertion (A4) est arrêté comme suit :

| Matières | Minima des points requis |
|--|--------------------------|
| <p><u>1. Epreuve professionnelle</u> Exercice de simulation professionnelle visant à mesurer les qualités telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> gestion du temps planification et organisation du travail traitement de l'information esprit d'analyse et de synthèse <p>L'épreuve consiste en la rédaction d'un rapport sur base d'informations contenues dans divers documents.</p> <p>Rédaction d'une note de vision de la mission d'un service</p> | 60/100 |
| <p><u>2. Epreuve écrite</u> <i>Le minimum requis dans chaque matière est de 40% des points.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • loi organique des CPAS • législation relative au droit à l'intégration sociale • législation relative à la prise en charge des secours accordés par les CPAS • législation relative au droit à la vie privée, au traitement des données à caractère personnel et au secret professionnel • législation sur les marchés publics • principes généraux de sécurité sociale • principes généraux de droit du travail • principes généraux de droit social de la fonction publique • principes budgétaires applicables au CPAS • bonne connaissance de la législation en matière de bien-être au travail, du système d'évaluation, du régime disciplinaire • Techniques de communication écrite | 60/100 |
| <p><u>Epreuve orale</u> Défense de la note de vision Capacité à:</p> <ul style="list-style-type: none"> -diriger et motiver une équipe -gérer les conflits -mener des entretiens (feedback, évaluation, ...) <p>Entretien sur des questions d'ordre général et professionnel Questions sur l'épreuve écrite Techniques de communication et de négociation</p> | 60/100 |
| Total | 180/300 |

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

NB.: Les candidats doivent s'attacher à fournir d'emblée des **renseignements exacts et complets**, permettant notamment de vérifier s'ils réunissent les conditions d'admission à l'emploi sollicité.

Le(la) soussigné(e) sollicite son inscription à l'examen de :

RECRUTEMENT ATTACHÉ PRINCIPAL-SOCIAL (A4)

Brevet(s) linguistique(s) SELOR obtenus :

NOM (en caractères imprimés majuscules) :

PRENOMS (soulignez le prénom usuel) :

DOMICILE (localité, rue, n°) :

.....

 **G.S.M.** :

e-mail :

LIEU ET DATE DE NAISSANCE :

NATIONALITE :

Il(elle) joint à la présente :

- **une copie du diplôme, certificat ou brevet d'études requis, ainsi qu'une copie du/des brevet(s) linguistique(s) SELOR obtenu(s), et un CV**

éventuellement : tout autre document jugé utile à l'appui de sa demande.

Renseignements complémentaires :

.....

.....

Les données reprises ci-dessus ne seront utilisées que dans le cadre de son inscription à un examen au CPAS d'Uccle. Le traitement de ces données sera conforme au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016.

Etabli à, le

Signature,